

Procès-verbal de l'assemblée générale 2024 du conseil d'administration
Association : MANGE!
Adresse : 42 Les Devezes, 12330 Mouret

Les membres de l'association MANGE! se sont réunis en assemblée générale le 22 avril à 18h30 en visioconférence.

Il a été établi une liste des participant·es présent·es et représent·es (liste des participants en annexe).

L'assemblée est présidée par Mona Maire et Camille Meneï en qualité de co-directrice de l'association, Claire Géraud en tant que chargée de production et coordinatrice de la vie associative.

Luciole Rabiller est nommée secrétaire de cette assemblée.

Conformément à l'article des statuts, l'ensemble des membres à jour de cotisation ont été convoqués, l'assemblée générale ordinaire ne faisant pas l'objet d'un quorum, elle peut valablement délibérer.

Les présidentes rappellent l'ordre du jour et partagent à l'assemblée tous les documents s'y rapportant. Une présentation est faite des différents rapports. Puis le débat s'ouvre entre les participant·es.

Ici, nous rendons compte des différents points abordés, échanges, débats, questions et réponses.

La force de vote est de 22, elle est restée identique entre le début et la fin de l'assemblée. La majorité absolue est obtenue à 11 voix.

Les présidentes mettent au vote les différents points à l'ordre du jour:

- Première résolution : L'assemblée approuve le rapport moral. Cette résolution est adoptée à la majorité absolue avec 21 voix. (Pour: 21 Contre:0 Ne se prononce pas:0)

- Deuxième résolution : L'assemblée approuve le rapport financier et l'assemblée donne quitus de gestion aux codirectrices et à la chargée de production. Cette résolution est adoptée à la majorité absolue avec 20 voix. (Pour: 20 Contre: 0 Ne se prononce pas: 0)

- Troisième résolution : L'assemblée approuve le budget prévisionnel 2025. Cette résolution est adoptée à la majorité absolue avec 20 voix. (Pour: 20 Contre: 0 Ne se prononce pas: 0)

- Quatrième résolution : L'assemblée approuve la nouvelle liste du collège de MANGE! pour un mandat de deux ans. Le collège est désormais composé de 8 membres: Etienne Bories, Marylou Balestrier, Marie Esclafit, Lujza Richter, Luciole Rabiller, Juliette Ravel, William Desperques, Loïc Coulomb (Pour: 20 Contre: 0 Ne se prononce pas: 0).

- Cinquième résolution: L'assemblée s'est aussi exprimée sur des modifications des statuts (nouveaux statuts en annexe). L'assemblée accepte d'intégrer aux statuts les modifications concernant la composition du conseil d'administration qui désormais sera composé de

membres élus, membres de droit, membres d'honneur. Cette résolution est adoptée à la majorité absolue avec 20 voix. (Pour: 20 Contre: 0 .Ne se prononce pas: 0)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40. Signé par les présidentes et la secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Luciole Rabiller



Les présidentes : Camille Meneï



Mona Maire



Claire Géraud

